



## DELIBERATION

2022/26

### REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « ACCES DE TOUS A UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE, SAINE ET DE QUALITE »

L'an deux mille vingt-deux le 22 juin, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Rozoy-sur-Serre, au siège de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 10, Représenté : 1, Votants : 11**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Mathieu CANON, M. Jean-Luc EGRET, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etait représenté :** M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN.

**Etaient absents excusés :** M. Hugues COCHET, M. Patrick FEUILLET, M. Vincent LAMOUREUX, M. Laurent MARLOT, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme Katie LEFEVRE.

Dans le cadre du dispositif national les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), le Programme National pour l'Alimentation (PNA), le Commissaire à la lutte contre la pauvreté, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des PAT et de leurs partenaires sur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Pays de Thiérache portant un PAT depuis 2018 et ayant un axe sur la précarité alimentaire, un AMI va être déposé afin de travailler sur « *une alimentation pensée comme un bien pour tous. La non-stigmatisation, la non-discrimination et la mixité sociale seront au cœur de leurs réflexions, tout comme le recours à une démarche participative et volontaire. Enfin l'objectif de répondre à un circuit commercial digne et durable pour les producteurs, distributeurs et consommateurs s'intégrera également dans leur projet.* »

Le projet sera co-porté avec Tac-Tic Animation et l'APTHAR et est actuellement en cours d'écriture. Le dépôt du dossier final est prévu le 15 septembre 2022.

L'AMI permet d'obtenir une enveloppe allant jusqu'à 40 000 euros maximum annuellement. Le financement ne pourra pas excéder 90 % du coût total du projet. Les dépenses éligibles sont :

- Les frais salariaux relatifs au recrutement de personnel dédié au projet (hors contrat pour le recrutement d'un animateur, hors personnel permanent pour les organismes ou personnes morales de droit public pris en charge par le budget de l'Etat ou collectivité territoriale) ;
- Les dépenses de matériel, de communication, dans la limite de 10 000 euros par an ou toute autre dépense de fonctionnement contribuant aux objectifs du projet.

Dans le cadre du Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, la Thiérache est identifiée comme un territoire prioritaire pour répondre à cet AMI. L'enveloppe pourra être renouvelable.




Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**ACCEPTE** de candidater à l'AMI « accès de tous à une alimentation, locale, durable, saine et de qualité. » ;

**AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture le  
Et publication le

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220622-26\_2022-DE